

femme, reçut sa maison de famille, et ses deux filles, Françoise qu'il avait eue de Marguerite Maréchal, sa première femme, et Claudine qu'il avait eue de la seconde, furent constituées héritières universelles (1).

En 1488, les deux enfants encore en tutelle partagèrent le château du Montellier entre elles; à Claudine, qui épousa plus tard Jacques de Grôlée, échut la grande tour où est l'horloge, l'ancienne grande cour avec le four et la tour appelée Freydenosse, avec la cour depuis le coin de la grande cour neuve jusqu'au coin des étables anciennes; Françoise, qui épousa Charles de Montbel, eut la maison haute, moyenne et basse, la tour de Fréchet, la tour de Bergier haute, moyenne et basse et une portion de la cour à prendre du coin des étables anciennes jusqu'au coin de la maison neuve. Le puits et le pressoir restaient en commun (2). Les seigneurs de Montbel possédaient déjà le

(1) Copie authentique (arch. du Montellier); l'original est aux archives départementales.

(2) Voici le texte du passage :

Et primo ex magna turri in qua horologium est positum, magna aula antiqua cum furno et turris appellata de freydenoss a parte seri in dicto castro Montislierii situate, cum recepto et curia a cadro magne aule nove usque ad cadrum stabularum antiquarum, seu prime domus torcularis, predictam curiam cum recto filo limitandam et a dicta turri de freydenoss tendendo ad dictum cadrum stabularum antiquarum juxta fossalia donjoni dicti loci ad partem partagium supra dicte Claudie . . . cum fondo ingressibus et egressibus per magnam portam . . . Item viridarium extra et prope castrum dicti loci a parte seri situatum juxta fossalia dicti castri . . . vercheriam appellatam du Noyers et mansum juxta plastrum dicti castri ex vento. Etiam ad partagium nobilis Claudie devenit et pertinet.

Domus nova alta media et bassa turris appellata de Bergier retro grangiam in qua fenum reponitur alte medie et basse : dicta grangia a parte orientis in dicto castro situata cum recepto et curia a cadro dicte domus nove predictam curiam limitandam usque ad predictum